

Extrait du procès-verbal

Séance du : 7 février 2022
1^{er} Vice-Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2021/14
Rapporteur : Mme Brigitte PEREZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2021/14 intitulé « Piscine de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 795'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles provisoires en location, l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos et les études de la production de chaleur définitive »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'octroyer un crédit de CHF 640'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles d'urgence en location et l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 155'000.- TTC pour le financement des études portant sur la production de chaleur définitive, **incluant l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray**, via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.

L'amendement proposé par la commission demandant « d'inclure l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray » est accepté par 72 oui, 1 non et 2 abstentions.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 74 oui et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 8 février 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le 1^{er} Vice-Président :



La Secrétaire :